

<b>Date rédaction</b>	01/2022	<b>Lieu</b>	Visioconférence	<b>Version</b>	V1
<b>Rédacteur</b>	APN	<b>Date réunion</b>	14/12/2021		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Yvan Taillebois		Président		x	
<b>Représentants du concessionnaire</b>					
M. Damien Pillon		Titulaire			x
Mme Frédérique Boury		Titulaire		x	
Mme Isabelle Fontaine		Suppléante			x
M. Olivier Lemaigen		Suppléant		x	
<b>Représentants du conseil municipal de Barneville-Carteret</b>					
M. Gilbert Chodorge		Titulaire		x	
M. Tony Alferez		Suppléant		x	
<b>Représentants personnel du concessionnaire</b>					
M. Pierrick Ledard		Titulaire		x	
M. Joël Bardel		Suppléant			
<b>Représentants personnel gestion des ports</b>					
M. Thierry Leteissier		Titulaire		x	
M. Laurent Clergeau		Suppléant		x	
<b>Représentant de l'activité pêche</b>					
M. Camille Lécureuil		Titulaire			x
M. Romain Davodet		Titulaire			x
Poste à pourvoir		Titulaire			
M. Jacky Duval		Suppléant			x
M. Gilles Muzard		Suppléant			x
Poste à pourvoir		Suppléant			
<b>Représentants de l'activité plaisance</b>					
M. Philippe Beaunieux		Titulaire		x	
M. Didier Husson		Titulaire			x
M. Emmanuel Maurin		Titulaire		x	
M. Didier Goupillot		Titulaire		x	
M. Robert Pot		Titulaire			x
M. Jean-Charles Coudrier		Suppléant			x
M. Pierre Durel		Suppléant			x
M. Yves Rastel		Suppléant		x	
M. François Lebailly		Suppléant		x	
M. Candoni		Suppléant			x
<b>Représentants de l'activité commerce</b>					
M. Hugues Gros		Titulaire			x
M. Michel Traisnel		Titulaire			x
M. Dominique Louzeau		Suppléant			x
M. Olivier Normand		Suppléant			x
<b>Autres participants</b>					
M. David Legouet		Maire de Barneville-Carteret			x
M. Benoit Fidelin		Conseiller départemental			x
M. Stéphane Gautier		Directeur de la mer, des ports et des aéroports		x	

Le conseil portuaire du port de Barneville-Carteret s'est réuni le 14 décembre 2021, en visioconférence, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental. **M. Taillebois** se présente aux membres du conseil portuaire et fait part de son regret quant à la tenue de ce conseil en visioconférence, sa préférence aurait été de rencontrer en présentiel les membres mais les conditions sanitaires ne le permettaient pas. Puis, il invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

## I - COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL PORTUAIRE DU 2 JUIN 2021

**M. Taillebois** demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## II - RAPPORT D'ACTIVITÉ PARTIEL 2021

**M. Leteissier** présente le rapport partiel des différentes activités.

**Port de pêche** : 16 navires professionnels recensés

**Port de commerce** : Navires de pêche Anglo-Normands : 66 t

Passages Manche Iles Express : Aucun passage en raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19

**Port de plaisance** :

Locations	2020	2021	Variation % 2020/2021
bassin à flot			
à l'année	337	553+19*	+64%
navires visiteurs	496	764	+54 %
nuitées visiteurs	2 378	1 927	- 19 %
zone d'échouage			
à l'année	6+44	4	- 54%
à la saison (1 mois ou +)	3**	2	-

\* Ponton Pilô

Fréquentation par nationalité des navires visiteurs :

- Française : 62 %
- Anglaise : 2 %
- Guernesiaise : 2 %
- Jersiaise : 17 %
- Autres (Belge, Hollandaise, Allemande...) : 17 %

Il invite le gestionnaire à faire un bilan.

**M. Lemaigen** présente les données de la plaisance et informe que les chiffres présentés ont été arrêtés au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Au 1<sup>er</sup> décembre 2021, 584 contrats ont été délivrés ce qui représente 278 contrats supplémentaires par rapport à l'année 2020. 1060 personnes étaient inscrites sur la liste d'attente, 779 ont été sollicitées, 278 réponses sont revenues. La liste d'attente est actuellement de 203 personnes inscrites. Il informe que la fréquentation des plaisanciers anglais, jersiais et guernesiais a été très faible cette année en raison de la crise sanitaire.

**M. Ledard** précise que quelques Jersiais sont venus tester les contraintes avec la douane. Les plaisanciers Français ont été plus nombreux à fréquenter le port de Carteret ainsi que de nouveaux plaisanciers Belges, la fréquentation accuse une baisse par rapport à une année standard.

## III - POINT SUR LES TRAVAUX

**M. Leteissier** invite le gestionnaire à présenter les travaux effectués en 2021 et prévus en 2022.

**M. Lemaigen** présente les travaux :

Réalisés depuis le mois de juin 2021 :

- déconstruction du seuil existant et aménagement de pontons de plaisance et de pêche : Ets Charier GC et Métalu : 4 076 166 € ;
- réseaux d'alimentation des pontons en eau et en électricité : Ets AR Marina : 783 698 € ;
- travaux d'aménagement du port - suivi environnemental et littoral et entretien débourbeur et déshuileur : 24 555 € +25 000 € ;

- diagnostic de corrosion des pieux de 1995 : Sté Accoast : 13 000 €.

**M. Clergeau** présente le diagnostic de corrosion des pieux de 1995 :

Une inspection visuelle et des mesures d'épaisseur résiduelle de métal ont été réalisées au mois de septembre 2021. Les conclusions du rapport sont les suivantes :

- les pieux ne nécessitent pas d'opération émanant du domaine du curatif dans l'immédiat.

Cependant, plusieurs solutions préventives seraient envisageables afin de limiter la corrosion des pieux :

- à court terme : la mise en œuvre d'une protection cathodique est recommandée (anodes sacrificielles).
- à moyen terme : une reprise du revêtement des chemins de roulement (peinture et/ou soudure de plats métalliques).

Il informe qu'en conclusion les pieux sont en bon état, la structure étant saine.

**M. Lemaignan** présente les travaux envisagés par la SPL en 2022 :

- désensablement 2022 par l'Ets Eurovia : 80 000 € ;
- comblement de la cavité du quai de commerce (report 2021) : 30 000 € ;
- travaux d'extension du bureau du port : 550 000 € ;
- phase 1/3 mise en place d'anodes sacrificielles : 20 000 € ;
- suivi environnemental annuel suite à l'extension du port (sur 5 ans) : 45 000 € ;
- achat d'un semi rigide à propulsion électrique (sous réserve de subventions) : 40 000 € ;
- informatique : 4 000 € ;
- réaménagement de la déchetterie pêche : 20 000 €.

**M. Durel** demande si une intervention de désensablement est prévue en 2022 sur le haut fond de l'ancien port.

**M. Clergeau** répond que ce type d'intervention nécessite des procédures strictes afin d'obtenir des autorisations pour le dragage. La procédure est en cours, cela semble difficile de draguer cet hiver le bassin à flot. Une discussion est engagée avec les services de l'Etat pour obtenir une autorisation exceptionnelle pour réaliser l'opération en 2022 pour ce qui concerne le chenal en aval de la porte.

**M. Chodorge** fait part de la difficulté des usagers devant un vrai problème avec une hauteur de 1m20.

**M. Clergeau** précise que la SPL a récupéré un espace dégradé, tout est mise en œuvre mais des autorisations préfectorales sont nécessaires pour intervenir.

**M. Chodorge** informe qu'il va faire un calendrier pour que ces travaux soient réalisés.

**M. Clergeau** indique que la gestion des sédiments nécessite des études importantes à mener.

**M. Lemaignan** explique que la procédure d'autorisation de dragage est très lourde à mener, et donne pour information la durée de procédure menée par la SPL pour le port de Saint-Vaast-la-Hougue qui a duré 3 ans.

Il revient sur les investissements réalisés par la SPL en 2021, soit 5 millions de travaux et informe que 800 000 € sont prévus en 2022. Il explique qu'au-delà du désensablement il est prévu un comblement du quai de commerce ainsi que des travaux pour l'extension du bureau du port ainsi qu'un suivi environnemental. Un calendrier plus précis sera communiqué lors du prochain conseil portuaire.

**M. Alferez** demande si des études portant sur l'évolution des hauts fonds, sont effectuées afin d'anticiper les futures difficultés.

**M. Clergeau** précise qu'un suivi bathymétrique annuel sur l'évolution des fonds est mis en place afin de voir les zones qui pourraient devenir dangereuses.

#### **IV - BUDGETS ATERRISSAGE 2021 ET PREVISIONNEL 2022**

**M. Leteissier** présente les budgets : atterrissage 2021 et prévisionnel 2022, il demande s'il y a des questions.

En l'absence de questions, **M. Taillebois** demande l'avis sur le budget prévisionnel 2022.

Il est approuvé à l'unanimité.

#### **V - TARIFS PORTUAIRES 2022**

**M. Leteissier** présente les tarifs 2022 et précise que le conseil d'administration de la SPL d'exploitation portuaire de la Manche a validé, lors de sa séance du 19 novembre 2021, les tarifs portuaires 2022. Les différentes grilles tarifaires 2022, ont été rédigées avec une augmentation de **1,79 %** en moyenne, par rapport à celles de 2021, et présente les modifications apportées :

##### **Tarifs d'outillage - Section I - Port de plaisance**

##### **ARTICLE 9 : Fourniture d'électricité**

L'électricité est fournie aux pontons du bassin à flot pour une intensité normale de 6 Ampères.

Il peut être souscrit des forfaits pour des contrats particuliers dont les montants sont fixés comme suit selon possibilité technique :

Anciennes bornes sans système de temporisation

- Forfait électricité 10 Ampères pour **216.22€ TTC/an**

- Forfait électricité 16 Ampères pour **422.73€ TTC/an**

Nouvelles bornes avec système de temporisation

- Fourniture et pose de compteur individuel = 110,00€ TTC

- Le Kilowatt consommé est facturé à 0,20€ TTC

**M. Chodorge** souligne l'avancée suite à la mise en place de compteurs électriques individuels, mais demande la mise en place de trappes afin de pouvoir contrôler la consommation individuelle.

**M. Ledard** ne comprend pas la difficulté, il précise que le coffret peut être ouvert sans aucun problème, si le navire part en croisière, un système de verrouillage peut être mis en place.

**M. Leteissier** demande l'avis sur les tarifs 2022.

Ils sont approuvés moins deux abstentions.

#### **V – MODIFICATION DU REGLEMENT PARTICULIER DE POLICE**

**M. Leteissier** présente les modifications du règlement particulier de police, les définitions terminologiques employées seront jointes au présent compte-rendu.

**M. Lebailly** demande si le changement de dirigeant d'une entreprise, entraîne la perte de son AOT.

**M. Leteissier** confirme la loi, et informe qu'il n'y a plus de transferts de places pour ce type d'AOT, afin d'éviter des dérives.

**M. Chodorge** revient sur les situations en cas de veuvage et de la difficulté de gestion de ce type de situation sur le plan humain, il trouve la disposition actuelle très pénalisante car en cas de veuvage le navire doit être enlevé dans les six mois.

**M. Leteissier** comprend ces remarques, mais que la réglementation à ce jour n'autorise pas la transmission d'AOT. Il informe que le service juridique a travaillé sur ce dossier, néanmoins il s'engage à les interroger à nouveau pour savoir si on peut délivrer une AOT à un couple en mentionnant monsieur et madame.

**Mme Boury** souligne que la question va être étudiée et si la réglementation ne permet pas d'évolution, ce sera aux législateurs de faire remonter ce problème.

**M. Leteissier** demande l'avis du conseil portuaire sur la modification du règlement particulier de police.

Il est approuvé moins 1 voix contre et 3 abstentions.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

**M. Gautier** informe que le Département a attribué un nouveau marché de prestations de services concernant les liaisons maritimes avec les îles Anglo Normandes. Il souligne l'intérêt pour le port de Carteret et précise que les conditions seront similaires à celles de la compagnie précédente. Le nouveau titulaire est DNO créé par des anciens employés de Manche Iles Express.

**M. Goupillot** informe qu'il a été interrogé par un plaisancier, propriétaire d'un navire d'intérêt patrimonial et demande s'il peut bénéficier d'une remise sur son AOT.

**M. Lemaigen** répond qu'il n'existe pas actuellement de tarif préférentiel pour les navires patrimoniaux, mais invite l'usager à formuler sa demande par courrier, le sujet sera étudié avec les administrateurs de la SPL.

**M. Chodorge** souligne de l'attachement de la commune à ce type de navire, et souhaite qu'une solution soit trouvée.

**M. Lemaigen** propose qu'une rencontre soit prévue.

**Mme Boury** et **M. Chodorge** demandent à y être associés.

**M. Lemaigen** informe que le problème de stationnement aux abords du port a été évoqué, l'idée serait de réserver des places.

**M. Ledard** explique qu'un marquage au sol va être réalisé, des macarons à apposer sur le pare-brise seront mis à disposition, la verbalisation pourra être effectuée par le garde champêtre ou la gendarmerie.

**M. Chodorge** précise que le parking près de l'ancienne gare a été réalisé afin d'être utilisé, mais il faudrait que la gendarmerie intervienne.

**M. Goupillot** souligne que ce problème est surtout récurrent le jeudi matin, jour de marché, et qu'il existe peu de solutions.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Taillebois** remercie les participants pour les échanges intéressants et lève la séance.

**Saint-Lô, le 10 février 2022**

**Le président du conseil portuaire,**



**Yvan Taillebois**